Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 27 (1909)

Heft: 90

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 90 XXVII. Jahrgang Bern, Mittwoch, 14. April 1909 Berne, Mercredi, 14 avril XXVIIme année № 90
Erstes Blatt Première feuille

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6
2tes Semester . » 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post abonniert werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6
2e semestre . . » 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce | Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés

Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER
Insertionspreis: 25 Cts. die fünfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)

Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarwangen.

1909. 10. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Porzellanfabrik Langenthal A.-G. (Fabrique de porcelaine Langenthal S.-A.)** mit Sitz in Langenthal (S. H. A. B. Nr. 314 vom 24. Juli 1906, pag. 1253; Nr. 9 vom 12. Januar 1907, pag. 58, und Nr. 301 vom 6. Dezember 1907, pag. 2078) hat in ihren Generalversammlungen vom 28. März 1908 und 31. März 1909 das Gesellschaftskapital von Fr. 500,000 auf Fr. 650,000 (sechshundertfünfzigtausend Franken) erhöht, eingeteilt in 1300 auf den Inhaber lautende Aktien von je Fr. 500, und den § 5 der Statuten entsprechend abgeändert. Das um Fr. 150,000 erhöhte Aktienkapital ist vollständig einbezahlt. Die übrigen Punkte in den oben erwähnten Publikationen bleiben unverändert.

10. April. Die **Musikgesellschaft „Harmonie" Langenthal**, Verein mit Sitz in Langenthal (S. H. A. B. Nr. 50 vom 28. Februar 1907, pag. 325, und dortige Verweisung) hat in der Hauptversammlung vom 6. Februar 1909 in den Vorstand neu gewählt: Als Präsident am Platze des Hans Leuenberger, Friedrich Sägesser-Friedli, von Langenthal, Handelsmann daselbst; als Vizepräsident am Platze des Jakob Witschi: Ernst Graber, von Wyssachen, Kupferschmied in Langenthal. Dieselben zeichnen mit dem Sekretär oder Kassier kollektiv.

Bureau Fraubrunnen.

10. April. Die **Käsereigesellschaft Moosseedorf** mit Sitz in Moosseedorf (S. H. A. B. Nr. 148 vom 1. Mai 1899, pag. 595) hat in ihrer Generalversammlung vom 3. Juli 1907 den Vorstand bestellt wie folgt: 1) Als Präsident (Hüttenmeister): Gottlieb Ammon, Viehhändler, von Herzogenbuchsee; 2) als Kassier, zugleich Vizepräsident: Adolf Bütigkofer, Landwirt, von Zuzwil; 3) als Sekretär: Gottlieb Schüpbach, Lehrer, von Signau; 4) als Beisitzer: a. Bendicht Schmutz, Pächter, von Kehrsatz; b. Robert Uttiger, Wirt, von Wiggiswil; diese zwei zugleich als Milchfecker; c. Friedrich Jenni, Gutsbesitzer, von Iffwil; 5) als Rechnungsrevisoren: a. Niklaus Baumgartner, Gutsbesitzer, von Bangerten; b. Karl Jenni, Landwirt, von Iffwil; alle in Moosseedorf.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Baden.

1909. 8. April. Die Genossenschaft unter der Firma **Gesellenhaus Baden** in Baden (S. H. A. B. Nr. 395 vom 28. September 1906, pag. 1579) hat an Stelle von Anton Kaufmann, Pfarrhelfer, zum Präsidenten gewählt: Oswald Widmer, Pfarrhelfer, von Rieden b. Baden, in Baden; ferner an Stelle von Jakob Meyer, Fürsprech, zum Vizepräsidenten: Albrik Meier, z. Gambrinus, von Wettingen, in Baden, und an Stelle des letztern als Vorstandsmitglied: Martin Stutz-Hitz, von Sarmenstorf, in Ennetbaden.

Genf — Genève — Ginevra

1909. 7 avril. Le chef de la maison **M. Baratay**, à Genève, commencée le 10 avril 1906, est Marguerite Baratay, d'origine française, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Commerce de lingerie et articles de blanc, à l'enseigne: «A la Mouette». Locaux: 10, Rue Bonivard.

7 avril. La société en commandite **Marius Favre et Cie**, à Genève (F. o. s. du c. du 15 mars 1900, page 388), est déclarée dissoute à dater du 27 février 1909.

L'associé Marius Favre, d'origine française, domicilié à Vernier, y est resté chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison **Marius Favre**, à Genève. Genre d'affaires: Fabrication et vente d'horlogerie. Locaux: 29, Rue du Rhône, et 10, Grand Quai.

7 avril. La **Société anonyme des Nouvelles Carrières de Balme (Salève)**, ayant son siège à Veyrier (F. o. s. du c. du 6 mai 1908, page 812), a, dans son assemblée générale du 26 mars 1909, nommé David Decrue, agent de change, à Genève, membre de son conseil d'administration en remplacement de Emile Gardy, démissionnaire. Les pouvoirs conférés à Emile Gardy, en tant qu'administrateur-délégué, sont radiés. Par contre, dans sa séance du 26 mars 1909, le conseil d'administration a désigné Emile Gardy aux fonctions de directeur et lui a conféré le droit d'engager la société par sa simple signature.

7 avril. La **Société Immobilière des Charmays**, société anonyme ayant son siège à La Tuilerie (Bellevue) (F. o. s. du c. du 22 janvier 1909, page 119), a, dans son assemblée générale du 1er avril 1909, appelé Jacques Eggly, domicilié à Genève, aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Jules-Albert Maurette, démissionnaire.

7 avril. Aux termes de procès-verbaux dressés par Me Ch.-Alfr. Cherbuliez, et son collègue, notaires à Genève, la **Compagnie de l'Industrie électrique et mécanique**, avec sous-titre: «Brevets Thury», société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 février 1909, page 304), la dite société a, dans ses assemblées générales des actionnaires des 6 novembre 1908 et 27 février 1909, apporté diverses modifications à ses statuts, aux termes desquelles le capital social qui reste fixé à deux millions de francs (fr. 2,000,000), est divisé en 5000 actions ordinaires de fr. 5; 5000 actions privilégiées de fr. 30, et 18,250 actions de priorité de fr. 100. Les autres modifications ne sont pas soumises à la publication. Dans l'assemblée du 27 février 1909, il a été procédé à l'élection du conseil d'administration qui a été composé de Louis Duflon, ingénieur, domicilié à Villeneuve; Paul Manuel, ingénieur, domicilié à Lausanne; Roger Chavannes, ingénieur, domicilié à Genève; Julien Chappuis, ingénieur, domicilié à Genève; Léon Jonneret, domicilié à Genève; Charles Masson, domicilié à Lausanne; Frédéric Raisin, domicilié à Genève, et Edmond Chavannes, domicilié à Lausanne.

7 avril. La société en nom collectif **L. Jérome et fils**, à Genève (F. o. s. du c. du 17 janvier 1906, page 82), est dissoute depuis le 7 janvier 1909. Son actif et passif étant repris par la société «Ch. Jérome et Cie», cette raison est radiée.

Sous la raison sociale **Ch. Jérome et Cie**, à Genève, il s'est constitué une société en commandite qui a commencé le 10 janvier 1909, et reprend la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de la maison «L. Jérome et fils», ci-dessus radiée. Elle a pour seul associé-gérant indéfiniment responsable: Charles-Jules Jérome, de Genève, y domicilié, et pour associés commanditaires: Elise Penet, veuve de Louis-Marc Jérome, de Genève, domiciliée à Plainpalais, pour une commandite de cent mille francs (fr. 100,000); Alice Jérome, de Genève, domiciliée à Plainpalais, pour une commandite de quarante-quatre mille francs (fr. 44,000); Elisabeth Jérome, femme de Charles Plojoux, de Genève, domiciliée au Petit-Saconnex, pour une commandite de quarante-quatre mille francs (fr. 44,000). Genre d'affaires: Commerce de matériaux de construction. Bureau et chantier: 7, Rue Voltaire. La maison confère procuration personnelle et distincte à François Dubouloz, domicilié aux Eaux-Vives, et à Jean Cormier, domicilié à Plainpalais.

8 avril. La raison **F. Scholl**, à Genève (F. o. s. du c. du 18 juin 1883, page 724), est radiée ensuite de l'entrée du titulaire dans la société ci-après inscrite.

Frédéric Scholl, père, et ses fils Henri Scholl et Charles-Frédéric Scholl, tous trois de Genève et y domiciliés, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **F. Scholl et ses fils**, une société en nom collectif qui a commencé le 1er janvier 1909, et a repris, dès cette date, la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison «F. Scholl», ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Fabrique de balances. Locaux actuels: 13, Rue du Cendrier.

8 avril. Ensuite du décès de Aline Forget, la commandite de fr. 50,000, dont elle était titulaire dans la société **Galopin, Forget et Cie.**, banque, à Genève (F. o. s. du c. du 23 janvier 1907, page 121), est éteinte.

8 avril. La **Société Immobilière No. 6 et 6bis Rue Sismondi**, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1907, page 551), a, dans son assemblée générale tenue le 8 mars 1909, nommé Félix Janin, marchand de bois, à Genève, et François Cusin, entrepreneur, au Petit-Saconnex, membres de son conseil d'administration, en remplacement de Ls Thibault et Jules-A. Maurette, dont les fonctions ont pris fin.

8 avril. La **Société Immobilière Sismondi Voirons No 10 et 25**, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1907, page 551), a, dans son assemblée générale tenue le 8 mars 1909, nommé Félix Janin, marchand de bois, à Genève, et François Cusin, entrepreneur, au Petit-Saconnex, membres de son conseil d'administration, en remplacement de Ls Thibault et Jules-A. Maurette, dont les fonctions ont pris fin.

8 avril. Sous la dénomination de **Association des Intérêts du Grand-Lancy**, il existe entre les habitants du Grand-Lancy, soit du territoire de l'arrondissement électoral I et de Bel-Air, une société (conformément au titre 28 du C. O.) ayant pour but le développement et la prospérité de ces localités. Ses statuts ont été révisés en assemblée générale du 8 octobre 1908. Son siège est au Grand-Lancy (commune de Lancy). Pour faire partie de l'association, il faut être domicilié dans la commune, être présenté par deux sociétaires et accepté par le comité. Peuvent aussi faire partie de l'association les personnes n'habitant pas l'arrondissement du Grand-Lancy, ci-dessus indiqué, mais qui y sont propriétaires ou qui y ont des intérêts. La cotisation ordinaire est fixée à fr. 1. 50 par an; toutefois l'assemblée générale pourra voter une cotisation supplémentaire s'il y a lieu. Les démissions sont envoyées par écrit au comité. On sort aussi de l'association par exclusion prononcée dans les cas prévus aux statuts. L'association est administrée par un comité composé de 9 à 11 membres nommés pour un an et immédiatement rééligibles. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président ou du vice-président et du trésorier ou du secrétaire ou du vice-secrétaire. Les membres de l'association sont exonérés de toute responsabilité personnelle à l'égard des engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée décidera alors du mode de liquidation et de l'emploi des fonds qui seront en tous cas versés à une oeuvre de bienfaisance ou d'utilité publique intéressant le Grand-Lancy, à l'exclusion de toute affectation religieuse ou politique. Le comité est composé de Auguste Ludwig, président; Pierre-Victor Guillermin, vice-président; Quirique Bernasconi, trésorier; Antoine Chambaz, secrétaire; Frédéric Navazza, vice-secrétaire, tous domiciliés au Grand-Lancy.

B. 30.

Compte de profits et pertes
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel
pour l'exercice 1908.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit. Charges.

				I. Frais d'administration.
		7,666	10	Indemnités aux membres de l'administration.
		119,631	60	Appointements des employés et des agents.
		2,514	12	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		20,000	—	Location des bureaux de la banque.
		7,366	05	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		36,473	03	Fournitures de bureaux (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		7,700	33	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc.
		22,339	59	Mobilier: Fourniture, entretien, assurance, amortissement.
		9,358	34	Divers: Frais de poursuite, de procès, de renseignements et de déplacements, honoraires, etc.
237,237	11	4,187	95	Frais des emprunts de l'Etat et des communes et navigation.
				II. Impôts.
		3,318	80	Impôt fédéral sur billets de banque.
		13,275	10	Impôt cantonal sur billets de banque.
		57,445	74	Autres impôts cantonaux.
77,312	88	3,273	24	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		44,001	58	A compte de banques d'émission et correspondants.
		1,093,984	44	A comptes courants créanciers.
		76,793	54	A compte 4½ % ville de Fribourg.
		38,333	09	A caisse d'épargne.
		42,601	60	A compte 3½ % communes et navigation.
		111,050	15	A fonds d'amortissement des lots de l'Etat de 1860.
		33,193	40	A fonds de garantie des obligations de fr. 20 de Fribourg
		140,161	—	A fonds de garantie des lots de l'Hospice cantonal.
		315,000	—	A emprunt 3 % de l'Etat de 1903.
		103	05	A divers.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur billets à ordre:
		16,751	90	Escompte bonifié.
				Sur engagements à terme (bons de dépôts):
				357,310. 07 Intérêts et coupons payés.
				31,458. 55 Coupons échus et non payés.
				184,573. 55 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908.
				573,342. 17
		347,594	57	225,747. 60 A déduire: Prorata, intérêts et coupons non payés de 1907.
				Sur emprunt par obligations 2 % à primes de 1895:
				72,244. — Intérêts et coupons payés.
				83,360. — Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908.
				155,604. —
2,331,679	82	72,111	50	83,492. 50 A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		5,315	—	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		8,456	65	Sur avances sur nantissement.
		3,279	50	Sur comptes courants débiteurs.
		82,236	40	Sur effets publics.
		30,000	—	Sur bâtiment de la Banque.
		3,852	40	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
		30,000	—	Sur frais de l'emprunt 2 % à primes de 1895, 13me amortissement.
164,769	95	1,630	—	Sur divers.
				VI. Bénéfice net.
1,303,958	45			Bénéfice net de l'exercice 1908.
4,114,958	21			

Avoir. Produits.

				I. Produits du compte d'effets de change.			
				Effets escomptés sur la Suisse:			
				Intérêts perçus 557,444. 45			
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 60,567. 50			
				618,011. 95			
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1908 à 5 % 113,075. 20	504,936	75	
				Avances sur nantissements:			
				Intérêts perçus 38,302. 60			
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½ % 5,002. 30			
				43,304. 90			
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1908 à 4½ % 5,031. 55	38,273	35	
				Produits d'encaissements	9,833	73	553,043 83
				II. Intérêts créanciers et commissions.			
				a. Sur créances en comptes courants.			
				Des banques d'émission et correspondants	163,211	81	
				Des comptes courants débiteurs	1,754,653	83	
				Divers	428	53	
				b. Sur autres créances et placements.			
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907 de l'emprunt de l'Etat 3 %, 1892 . 100,993. 75			
				A déduire: Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908 du dit emprunt 98,300. 40	2,693	35	
				De créances sans engagement par lettre de change:			
				Intérêts perçus et commissions 79,340. 62			
				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1908 . . . . . 20,883. 90			
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908 32,600. 90			
				132,825. 42			
				A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non perçus de 1907 . . . 52,752. 80	80,072	62	
				De placements hypothécaires:			
				Intérêts perçus 937,467. 60			
				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1908 . . . . . 312,066. 95			
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908 442,064. 05			
				1,691,598. 60			
				A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de 1907 . . . . 772,247. 80	919,350	80	
				D'effets publics:			
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres 459,655. 05			
				Bénéfices sur les cours des fonds publics propres 79,926. 85			
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908 86,725. 70			
				626,307. 60			
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 88,979. 05			
				537,328. 55			
				Commission sur l'achat et la vente pour compte de tiers 5,240. 81	542,569	36	3,462,980 30
				III. Produits des immeubles.			
				Du bâtiment de la banque	25,450	—	
				D'autres propriétés foncières	6,036	26	31,486 26
				IV. Droits et indemnités.			
				Droit de garde et gestion des rentiers			9,536 59
				V. Produits divers.			
				Bénéfices sur participations	7,815	05	
				Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.	7,552	25	
				Produits divers et centimes additionnels	42,017	03	57,384 33
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.			
				Sur effets escomptés sur la Suisse			526 90
							4,114,958 21

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, pour l'exercice 1908.

Répartition des bénéfices suivant art. 44 *) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à . . . . . fr. 1,303,958. 45
a été réparti comme suit:

1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899 pour l'année 1909	fr.	682,682. 50
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année 1909	„	136,250. —
3° Rente annuelle en faveur de l'Université	„	80,000. —
4° Au compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60 %	„	243,015. 57
5° Au fonds de réserve 30 %	„	121,507. 78
6° Tantièmes à la direction et aux employés 10 %	„	40,502. 60
	fr.	1,303,958. 45

*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le bénéfice net:

1° La somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899.

2° La rente annuelle en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit:

1° 60 % au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

2° 30 % au fonds de réserve.

3° 10 % à la disposition du conseil d'administration pour être réparti: 5 % à la direction et 5 % aux employés.

B. 30.

Bilan annuel
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel
au 31 décembre 1908.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif.

				I. Caisse.
		900,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		74,609	52	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		974,609	52	*Encaisse légale.*
		13,750	—	Propres billets en caisse (voir annexe nº 1).
		654,350	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
1,678,100	91	35,391	39	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		281,800	30	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		1,426,299	13	Correspondants débiteurs.
		385,430	16	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.
2,259,979	13	166,449	54	Divers, comptes d'attente.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				1,962,216. 80 échus dans les 30 jours.
				757,858. 83 „ entre 31—60 „
				705,088. 70 „ „ 61—90 „
		10,257,635	78	6,832,471. 45 „ après 90 „
				Avances sur nantissement:
				222,241. 25 échus dans les 30 jours.
				149,705. — „ entre 31—60 „
				204,085. — „ „ 61—90 „
		727,715	25	151,684. — „ après 90 „
11,247,170	98	261,819	95	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		36,829,489	99	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		1,008,166	55	Comptes courants créanciers, momentanément débiteurs.
		1,766,312	85	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.
59,650,483	55	20,046,514	16	Créances hypothécaires de toutes sortes.
				V. Placements à terme indéfini.
		3,777,820	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		9,043,062	25	Obligations } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		12,820,882	25	*Effets publics.*
		460,249	78	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
13,524,461	33	243,329	30	Liquidations et soldes.
				VII. Placements fixes.
		173,585	—	Commandites et participations.
		1,161,243	92	Immeuble à l'usage de la banque.
1,407,106	42	72,277	50	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		894,341	50	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).
1,426,777	96	532,436	46	Frais d'emprunts à amortir (voir annexe nº 8).
91,194,080	28			

Passif.

			I. Emission de billets.
Propres billets en caisse } (voir annexe nº 1)	2,305,600	—	
Billets en circulation } (voir annexe nº 1)	13,750	—	2,319,350 —
			II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	198,801	77	
Correspondants créanciers	1,001,915	03	
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)	1,650,829	38	
Comptes courants débiteurs, momentanément créditeurs	131,064	20	
Caisse d'épargne	1,786,467	88	
Intérêts échus et non encaissés	31,458	55	
Répartitions légales (Tantièmes)	40,502	60	
Divers, comptes d'attente	224,816	46	5,065,855 87
			IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)	15,967,661	48	
Réserve pour amortissements et intérêts des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899	818,932	50	
Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899 (voir annexe nº 4)	797,500	—	
Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir annexe nº 5)	1,297,684	17	
Compte de dépôt, ville de Fribourg 4½ %	1,793,963	36	
Compte de dépôt, communes et navigation 3½ %	1,307,082	—	
Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	1,855,511	47	
Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé en 1909	7,077,236	76	
Emprunt fixe: Obligations 2 % à primes de 1895 (voir annexe nº 9)	3,334,400	—	
Dépôts sur escomptes	20,806	55	
Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg (Emission de la Banque d'Epargne Eggis & Cie)	893,656	15	
Fonds de garantie de l'emprunt à lots de 1902 de l'Hospice cantonal	4,023,996	—	
Fonds d'amortissement de l'empr. à lots de l'Etat 1860	3,029,591	65	
Emprunt de l'Etat 3 % de 1903 et 3½ % de 1907	17,500,000	—	59,718,022 09
			V. Comptes d'ordre.
Réescomptes sur articles de l'actif } voir détail dans le compte de profits et pertes	118,106	75	
Prorata d'intérêts sur articles du passif } voir détail dans le compte de profits et pertes	184,573	55	
Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3 % de 1892	98,300	40	
Prorata d'intérêts sur l'emprunt 2 % à primes de 1895	83,360	—	484,340 70
			VI. Fonds propres.
Capital versé	21,000,000	—	
Fonds de réserve (y compris la répartition de 1908)	1,584,211	62	
Réserve spéciale (voir annexe nº 6)	1,022,300	—	23,606,511 62
			91,194,080 28

Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, au 31 décembre 1908.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1908.

				Emission	En caisse	En circulation
644	billets de fr.	500	= fr.	322,000	500	321,500
14,281	„ „ „	100	= „	1,428,100	12,000	1,416,100
11,385	„ „ „	50	= „	569,250	1,250	568,000
26,310	billets		= fr.	2,319,350	13,750	2,305,600

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Décision du conseil d'administration en date du 1er juin 1903:

„En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000."

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

1549 avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr. 778,829. 38
109 avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	„ 872,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,650,829. 38
109 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, **remboursables après 8 jours**	„ 15,967,661. 48
	fr. 17,618,490. 86

Annexe nº 4. Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899.

Solde au 31 décembre 1907		fr. 930,750. —
A déduire:		
Annuité d'amortissement de 1908 de l'emprunt 3 % de 1892	fr. 99,000. —	
Annuité d'amortissement de 1908 de l'emprunt 3½ % de 1899	„ 34,250. —	„ 133,250. —
		fr. 797,500. —

Annexe nº 5. Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1907 à	fr. 1,054,668. 60
Il a augmenté en 1908:	
De la répartition du bénéfice net de 1908	„ 243,015. 57
	fr. 1,297,684. 17

Annexe nº 6. Réserve spéciale.

Elle s'élevait au 1er janvier 1908 à	fr. 1,089,050. —
Elle a augmenté en 1908:	
Par les annuités d'amortissement de 1908 des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899	„ 133,250. —
	fr. 1,222,300. —
Par contre elle a diminué en 1908:	
Par amortissement du solde du compte du Village Suisse	„ 200,000. —
	fr. 1,022,300. —

Annexe nº 7. Ressources de la Banque.

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont: *a.* La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. *b.* Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. *c.* Le fonds de réserve. *d.* Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. *e.* Les intérêts des obligations de la dette publique, amorties en conformité de la présente loi. *f.* Les bénéfices réalisés par la présente loi.

Annexe nº 8. Frais d'emprunt à amortir.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 562,436. 46
Diminution en 1908:	
Par 13me amortissement des frais de l'emprunt 2 % de 1895	„ 30,000. —
	fr. 532,436. 46

Annexe nº 9. Emprunt par obligations 2 % à primes de 1895.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 3,336,350. —
Diminution en 1908:	
Par obligations sorties aux tirages d'amortissement	„ 1,950. —
	fr. 3,334,400. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 640.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Taux	Désignation des titres	Valeur nominale	Cours	Sommes	
		I. Obligations.				
53	4	Reute suisse des Chemins de fer 1900	39,750	102.50	40,743	75
548	3.50	Chemins de fer fédéraux 1899-1902	548,000	95.30	522,244	—
68	3	Différé des chemins de fer fédéraux	34,000	86.—	29,240	—
28	3	Canton de Fribourg 1892	14,000	84.—	11,760	—
4190	3	„ „ 1903	2,095,000	82.—	1,717,900	—
20	3.50	„ „ 1899	10,000	96.—	9,600	—
28	3.50	Différé canton de Fribourg 1907	14,000	97.—	13,580	—
33	3.50	Canton de Bâle-Campagne 1905	33,000	93.50	30,855	—
85	4	Empire allemand 1907 (45,000 marks)	56,250	102.—	57,375	—
63	3.50	Ville de Fribourg (garanties par l'Etat)	63,000	92.—	57,960	—
4	4	Ville de Bulle	4,000	91.—	3,640	—
40	3.50	Commune de Vevey 1904	20,000	90.—	18,000	—
5	3.75	Commune de Chaux-de-Fonds 1905	5,000	94.—	4,700	—
24	4	Commune de Châtelard-Montreux 1908	12,000	97.—	11,640	—
76	3.50	Chemin de fer Jura-Simplon 1894 (Confédération)	38,000	94.—	35,720	—
81	3.50	Chemin de fer du Central suisse (Confédération)	81,000	93.50	75,735	—
8	4	Chemin de fer de Bulle à Romont	4,000	98.—	3,920	—
30	4	Chemin de fer de Seethalbahn 1904, 1er hypothèque	30,000	98.—	29,400	—
2900	4.50	Chemin de fer Fribourg-Morat-Anet	1,450,000	98.—	1,421,000	—
27	3.50	Wengernalpbahn	27,000	91.—	24,570	—
20	5	Chemin de fer Monistrol-Montserrat	10,000	100.—	10,000	—
41	4.50	Colorado et Southern Railway Cy, Refunding	178,000	97.—	172,660	—
25	4.50	Société des Tramways de Fribourg	12,500	99.50	12,437	50
15	4.50	Société du Funiculaire de Neuveville-St-Pierre	7,500	99.50	7,462	50
11	3.50	Société de navigation Neuchâtel et Morat	5,500	97.—	5,335	—
130	divers	Caisse hypothécaire fribourgeoise, Céduies diverses	154,876	100.—	154,876	—
1623	3.75	Caisse hypothécaire fribourgeoise, Série R	1,623,000	95.—	1,541,850	—
39	3.75	Banque hypothécaire suisse, Série G	39,000	93.—	36,270	—
585	3.75	„ „ „ „ H	585,000	93.—	544,050	—
58	3.75	„ „ „ „ J	58,000	91.—	52,780	—
4	4	„ foncière du Jura, Série L	4,000	96.—	3,840	—
119	3.50	„ „ „ „ O	161,500	88.—	142,120	—
298	4.50	„ „ „ „ C	149,000	100.—	149,000	—
100	4.50	Banque pour valeurs industrielles et de transports	100,000	100.—	100,000	—
200	4.50	Banque suisse des chemins de fer	200,000	100.—	200,000	—
162	3.50	Banque belge des chemins de fer	81,000	91.—	73,710	—
45	4	Banque impériale foncière de la noblesse russe (roubles)	103,600	74.—	51,058	—
114	4	Banque centrale des Caisses d'Épargne hongroises	145,950	95.—	138,652	50
9	4	Crédit foncier central prussien	56,250	100.—	56,250	—
69	4	Société franco-suisse pour l'industrie électrique	34,500	96.—	33,120	—
123	4.50	Brasserie du Cardinal de Fribourg	61,500	99.50	61,192	50
872	4.50	Société des Usines hydro-électriques de Montbovon	436,000	99.50	433,820	—
1487	4.50	Société anonyme électrométallurgique, Procédés P. Girod	743,500	98.50	732,347	50
		A reporter			8,832,414	25

Nombre	Taux	Désignation des titres	Valeur nominale	Cours	Sommes	
		Report			8,832,414	25
68	—	Ponts Suspendus de Fribourg	13,223	153.—	10,404	—
417	2	Banque de l'Etat de Fribourg avec lots	41,700	61.—	25,437	—
22	—	Lots Canton de Fribourg, emprunt de 1860	330	35.—	770	—
139	—	„ „ „ „ 1902 (Hospice cantonal)	2,085	14.50	2,015	50
81	—	Lots des communes fribourgeoises et navigation	4,050	49,50	4,009	50
93	—	Lots Ville de Fribourg 1878	930	14.—	1,302	—
16671	—	„ de Fribourg 1898 (Eggis)	333,420	10.—	166,710	—
		Total des Obligations			9,043,062	25
		II. Actions.				
409	—	Banque nationale suisse (fr. 250 non versés)	204,500	500.—	102,250	—
1827	—	Caisse hypothécaire fribourgeoise (anciennes)	913,500	600.—	1,096,200	—
228	—	„ „ „ (nouvelles)	114,000	575.—	131,100	—
555	—	Banque cantonale fribourgeoise	277,500	630.—	349,650	—
60	—	Crédit agricole et industriel de la Broye	30,000	630.—	37,800	—
30	—	„ Gruyérien	15,000	630.—	18,900	—
41	—	Banque populaire de la Gruyère	8,200	300.—	12,300	—
1	—	Banque d'Épargne et de Prêts de la Broye	200	200.—	200	—
302	—	Banque hypothécaire suisse	151,000	530.—	160,060	—
54	—	Chemins de fer Viège-Zermatt	27,000	690.—	37,260	—
10	—	Société du Funiculaire Neuveville-St-Pierre	2,000	170.—	1,700	—
300	—	Chemin de fer électriques de la Gruyère	150,000	100.—	30,000	—
5	—	Chemin de fer de Bulle à Romont	2,500	490.—	2,450	—
430	—	Société des Tramways de Fribourg	86,000	80.—	34,400	—
85	—	Fabrique d'Engrais chimiques de Fribourg	42,500	650.—	55,250	—
3200	—	Société des Usines hydro-électriques de Montbovon	1,600,000	500.—	1,600,000	—
81	—	Fabrique de Machines de Fribourg (privilégiées)	40,500	500.—	40,500	—
195	—	Fabrique de Machines de Fribourg (ordinaires)	39,000	180.—	35,100	—
394	—	Fabrique de Chocolats de Villars	19,700	50.—	19,700	—
40	—	Société des Condensateurs électriques	20,000	500.—	20,000	—
40	—	Fabrique de Fourneaux Potagers Zähringia	20,000	500.—	20,000	—
48	—	Société électrométallurgique Procédés P. Girod	24,000	675.—	32,400	—
10	—	Parts de fondateurs Chemins de fer Chamonix-Montenvers	—	—	500	—
5	—	Parts de fondateurs Fabrique de Chocolats de Villars	—	—	100	—
		Total des Actions			3,837,820	—
		Total des Obligations			9,043,062	25
		Total des Effets publics			12,880,882	25
		Réserve pour différence éventuelle des cours			60,000	—
		Sommaire des Effets publics			12,820,882	25

Annoncen-Regie: **HAASENSTEIN & VOGLER**

Privat-Anzeigen — Annonces non officielles

Régie des annonces: **HAASENSTEIN & VOGLER**

Spedition

Hosch & Schöpflin

Sammelverkehre nach allen Richtungen

Basel London Lörrach

Güterbestätterei — Zollbehandlung

Spezialdienst von Hamburg und Hagen in Westfalen

(164) Eigener Fuhrpark. Uebernahme von Möbeltransporten

Schiffahrt, Spedition, Lagerung & Verzollung

Buxtorf & Cie

Basel & Mannheim

Sammelverkehre von & nach: **Deutschland, Frankreich, Spanien & Russland. Rhein- und Seeverkehr** bei billigsten Frachten. (359)

Otto Hailer & Cie.

Buchs (Rheinthal), **Romanshorn, Bregenz**

Internationale Spedition, Verzollung (430,)

Frachtagentur des österr. Lloyd, Triest.

Associé-Gesuch

Grosse schweizerische Weinhandlung, seit 25 Jahren bestehend, **sucht tüchtige kaufmännische Kraft** mit Kapitalbeteiligung von Fr. 30—50,000. (1042)

Offerten unter Chiffre **B 2220 Z** an **Haasenstein & Vogler, Zürich.**

Uebersicht, sicheres und leichtes Dispouieren bei Bestellungen erreichen Sie durch unsere praktischen

Hintz Lagerkontrollen

Prospekt Nr. 514 gibt Ihnen nötigen Aufschluss. (8⁴)

Schmassmann & Co., Zürich

Bahnhofstrasse 110

1a Comprimierte & abgedrehte, blanke STAHLWELLEN

(11⁵)

Montandon & Cie. A.G. Biel

Blank und präzis gezogene

Profile

jeder Art in Eisen & Stahl.

Kaltgewalzter blanker Bandstahl bis 180 m/m Breite

Güterverkehr mit Holland

Sammelverkehre mit Amsterdam und Rotterdam

Auskunft über alle Frachten von und nach Holland und Kontrolle der Frachtbriefe bei direkten Bezügen kostenlos durch (189

Hediger & Co., Basel

General-Agentur der Niederländischen Staats-Eisenbahnen und der Holländischen Eisenbahn

St. Gallische Hypothekarkassa in St. Gallen

Wir sind bis auf weiteres Abgeber von

Obligationen

à 4 % al pari

gegenseitig für 1—3 Jahre fest, mit nachheriger sechsmonatlicher Kündigungsfrist. Die Titel werden auf den Namen oder den Inhaber ausgestellt. Die Vermittlung von Zahlungen und die Coupons-Einlösung erfolgt ausser an unserer Kasse spesenfrei durch die **Schweizer. Kreditanstalt** in **Zürich, Basel, Genf** und **St. Gallen.** (779)

Die Direktion.

Institut Jomini

Guillermaux

Payerne (Waadt)

Gegründet 1867. Neues Gebäude seit 1907

Berühmtes Institut zur Vorbereitung auf d. **Post-, Telegraphen-, Eisenbahn-** und **Zoll-Dienst,** sowie für **Bank, Handel** und **Industrie. Seit 1891 allein** sind schon **316 Bundesbeamte und 527 andere Angestellte** aus dieser Lehranstalt hervorgegangen. Rasches Erlernen des Französischen, Englischen und Italienischen. Musik, Maschinenschreiben, Stenographie, Körperl. Pflege. Park 30,000 m². Sehr mässige Preise. Man verlange Prospekt. (59

Inseraten-Branche

Für den Schalterdienst eines grösseren Inseratengeschäftes wird eine im Annoncenwesen bewanderte, deutsch u. franz. sprechende, tüchtige und redegewandte jüngere Persönlichkeit (Herr od. Tochter) gesucht.

Geeignete Bewerber belieben ihre Offerten mit Angabe über bisherige Tätigkeit, Zeugnisabschriften und Gehaltsansprüchen unt. Chiffre B 2707 Y an Haasenstein & Vogler, Bern, zu richten. (1016;)

Patentanwalt Erwirkung und Verwertung

H. L. Siebeneck

Zürich Sonnenqual 10 (Zürcherhof)

Amerik. Buchführ. lehrt gründl. durch Unterrichtsbriefe. Erfolg gar. Verl. Sie Gratisprospekt. **H. Frisch,** Bücherexperte **Zürich. B 15. 14.**

Buchdruckerei H. JENT & Co. in Bern — Imprimerie H. JENT & Co., à Berne